

# CODE ÉTIQUE

## 1 INDEX

<b>1</b>	<b>Index</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>OBJECTIFS</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>EntrÉES</b> .....	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>DIAGRAMME D'ACTIVITÉS DU PROCESSUS</b> .....	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Résultats</b> .....	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>DESCRIPTION DU PROCESSUS</b> .....	<b>9</b>
	7.1 Champ de validité .....	9
	7.2 Exigences Générales de Conduite.....	9
	7.2.1 Responsabilité concernant la Réputation de GasN2.....	9
	7.2.2 Responsabilité vis-à-vis des Principes et Droits Sociaux.....	9
	7.2.3 Égalité des Chances et Respect Mutuel.....	10
	7.2.4 Membres de GasN2 et Représentation des Travailleurs.....	10
	7.2.5 Culture de Direction et de Collaboration.....	10
	7.3 Prévention des Conflits d'Intérêts et de la Corruption.....	11
	7.3.1 Conflits d'Intérêts.....	11
	7.3.2 Activités Secondaires.....	11
	7.3.3 Participations dans des Entreprises .....	11
	7.3.4 Lutte contre la Corruption .....	11
	7.3.5 Système Interne d'Information ou Canal Éthique .....	12
	7.4 Traitement avec les Partenaires Commerciaux et Tiers.....	12
	7.4.1 Concurrence Loyale .....	13
	7.4.2 Dons et Sponsoring .....	13
	7.4.3 Sauvegarde des Intérêts .....	13
	7.4.4 Responsabilité Fiscale de GasN2.....	13
	7.5 Traitement de l'Information.....	13
	7.5.1 Protection des Données Personnelles et Sécurité de l'Information .....	14
	7.5.2 Confidentialité.....	14
	7.5.3 Traitement des Informations Privilegiées .....	14
	7.5.4 Rapports .....	14
	7.6 Protection du Travail et Santé.....	15
	7.7 Protection de l'Environnement.....	15
	7.8 Protection et Utilisation Réglementaire de la Propriété de GasN2.....	15

- 7.9 Traitement du Code Éthique .....15
  - 7.9.1 Responsabilité des Différents Départements de GasN2 pour son Application .....15
  - 7.9.2 Validité du Code Éthique.....16
  - 7.9.3 Responsabilité de Conformité .....16
- 8 MODÈLES ET ENREGISTREMENTS.....17**
- 9 DOCUMENTATION ASSOCIÉE.....18**

## 2 OBJECTIFS

Les personnes sont, sans aucun doute, le facteur essentiel de l'Entreprise, partageant des valeurs communes basées sur l'esprit d'entreprise, l'inconformisme, l'innovation, l'inclusion, l'humilité et l'éthique dans chacune de nos activités. Avec le Code Éthique de l'Entreprise, tous les membres de GasN2 disposent d'une feuille de route qui résume les principes fondamentaux d'action et qui doit les aider à faire face aux défis légaux et éthiques du travail quotidien. Le Code Éthique constitue une directive pour toute l'Entreprise, valable pour tous les membres des organes de direction, dont le respect incombe à chacun des travailleurs de manière égale. GasN2 s'engage à agir de manière respectueuse, honnête et conforme aux normes, et s'engage à respecter ce Code Éthique.

Par ce Code Éthique, GasN2 exprime sa volonté et son engagement à bien faire les choses, servant d'outil précieux pour aider à prendre les meilleures décisions pour l'Entreprise. Ainsi, le Code Éthique constitue le point de départ sur lequel construire une culture d'entreprise et de conformité efficace, une culture qui est de la responsabilité de tous les membres de l'Entreprise. C'est pourquoi l'objectif de ce Code Éthique est d'établir les critères généraux de conduite qui orientent la performance professionnelle au sein de GasN2.

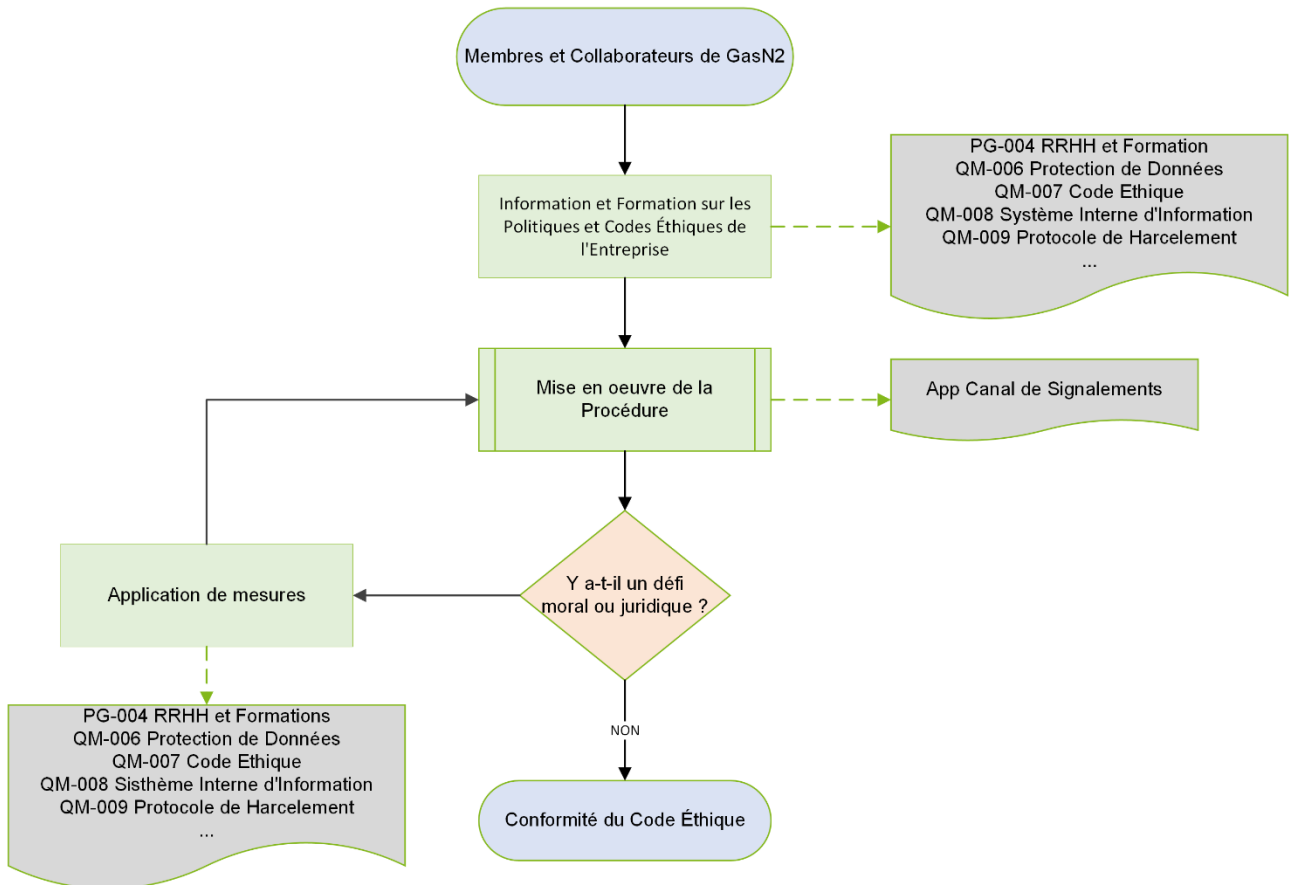
### 3 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

• <b><u>GasN2:</u></b>	GasN2 France
• <b><u>Employé, Travailleur ou Membre</u></b>	Toute personne embauchée par GasN2, que ce soit par contrat à durée indéterminée, à durée déterminée ou dans le cadre d'une convention de stage.
• <b><u>Collaborateur:</u></b>	Toute personne ou entreprise ayant des relations commerciales, administratives, professionnelles ou de toute autre nature, qu'il s'agisse de travailleurs internes, de clients, de fournisseurs ou d'autres.

## 4 ENTRÉES

- Collaborateurs et membres de GasN2.
- Défis juridiques et éthiques découlant du travail quotidien des collaborateurs et membres de GasN2.

**5 DIAGRAMME D'ACTIVITÉS DU PROCESSUS**



## 6 RÉSULTATS

- Principes fondamentaux d'action et lignes directrices de l'entreprise mis en œuvre.
- Travailleurs formés et informés.



## 7 DESCRIPTION DU PROCESSUS

### 7.1 Champ de validité

Les lignes directrices de ce Code se présentent comme des orientations obligatoires pour tous les membres de GasN2 et, à ce titre, tous sont liés de la même manière. En particulier, ce Code Éthique s'applique aux personnes et entités suivantes :

- Aux membres de l'organe d'administration de GasN2.
- Aux membres de la haute direction de GasN2.
- À tous les employés qui exercent leur travail au sein de GasN2.
- À toute personne qui travaille, fournit des services ou agit au nom de GasN2.

Ainsi, tous les membres de l'Entreprise sont informés de l'existence de ce Code Éthique, qui est disponible pour que toute personne puisse consulter son contenu. De plus, la direction de GasN2 veillera à ce que chacun des membres de l'Entreprise lise et comprenne le contenu de ce document.

En outre, l'Entreprise informe, via son site web, les fournisseurs et, en général, tous les collaborateurs et partenaires, de l'existence et du contenu de ce Code Éthique, qui, dans la mesure du possible, leur sera également applicable.

Le présent Code Éthique couvre toutes les activités ordinaires de tous les membres de GasN2, ainsi que toute action entreprise pendant ou en dehors des heures de travail au nom de l'Entreprise ou susceptible d'impacter sa réputation et son image commerciale.

### 7.2 Exigences Générales de Conduite

#### 7.2.1 Responsabilité concernant la Réputation de GasN2

L'image de GasN2 dépend, dans une large mesure, de l'image, de l'action et du comportement de chaque membre de l'entreprise. Un comportement inapproprié, même d'un seul membre, peut gravement nuire à l'entreprise.

Chaque membre de GasN2 doit s'assurer que son image publique ne nuit pas à la réputation de l'entreprise. Ce principe doit être pris en compte dans toutes les questions liées à l'accomplissement des tâches.

#### 7.2.2 Responsabilité vis-à-vis des Principes et Droits Sociaux

L'entreprise respecte les droits de l'homme reconnus au niveau international et soutient leur respect.

- Elle agit conformément aux normes de l'Organisation Internationale du Travail.
- Elle reconnaît le droit fondamental de tous les collaborateurs à constituer des syndicats et des représentations des travailleurs.
- Elle rejette l'utilisation intentionnelle du travail forcé et obligatoire.
- Le travail des enfants est interdit.
- Elle respecte l'âge minimum de travail établi par les normes en vigueur et applicables.
- Les rémunérations et les prestations versées correspondent, au minimum, à ce qui est établi par les normes légales nationales ou par les secteurs économiques respectifs.

### 7.2.3 Égalité des Chances et Respect Mutuel

L'entreprise garantit l'égalité des chances et l'égalité de traitement, indépendamment de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, du sexe, du handicap, des convictions, de la religion, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale ou des opinions politiques, car elle repose sur des principes démocratiques et la tolérance envers ceux qui ont des idées différentes.

Les membres et collaborateurs de GasN2 sont sélectionnés, recrutés et promus principalement en fonction de leurs qualifications et de leurs compétences.

Tous les collaborateurs de GasN2 sont tenus d'éviter toute forme de discrimination (par exemple, par le biais de préjugés, de harcèlement ou de mobbing) et de favoriser un traitement respectueux et collaboratif. Pour ce faire, une politique d'action spécifique est en place dans le **QM-009 : Protocole de Harcèlement**.

### 7.2.4 Membres de GasN2 et Représentation des Travailleurs

GasN2 offre un environnement qui favorise les perspectives personnelles et professionnelles de ses membres ainsi que leur capacité de croissance. C'est un cadre dans lequel des performances et des résultats excellents peuvent être obtenus. L'entreprise investit dans la formation et l'amélioration de ses compétences et de ses capacités, comme indiqué dans le **PG-004 : Gestion des RH et formation du personnel**.

Dans le même temps, il est attendu que tous les membres de GasN2 soient très exigeants envers eux-mêmes et qu'ils participent activement à leur développement continu.

L'entreprise est prête à collaborer ouvertement et en toute confiance avec la représentation des travailleurs, à maintenir un dialogue constructif et coopératif et à rechercher un équilibre correct des intérêts. La culture d'entreprise de GasN2 inclut un traitement professionnel de la représentation des travailleurs, sans préférences ni discriminations.

### 7.2.5 Culture de Direction et de Collaboration

Tous les responsables doivent servir de modèle et agir en conformité avec le Code Éthique. Ils doivent encourager les membres de leur équipe à agir conformément à ce code, en fournissant en

permanence des informations et des explications sur les obligations et les autorisations pertinentes pour leur domaine de travail. Les responsables doivent avoir confiance en les membres de leur équipe, établir des objectifs clairs, ambitieux et réalistes, et leur confier des responsabilités ainsi qu'une marge d'action aussi large que possible. Ils doivent être conscients de la performance des membres de leur équipe et la reconnaître, en valorisant particulièrement les réalisations les plus significatives.

Dans le cadre de leurs fonctions de direction, les responsables doivent superviser le comportement des employés. Ils sont responsables de veiller à ce qu'aucune règle ne soit enfreinte dans leur domaine de responsabilité, si une supervision adéquate peut prévenir ou rendre difficile toute infraction.

La confiance et la bonne collaboration se reflètent dans le soutien mutuel et le partage d'informations de manière ouverte et réciproque. Les membres de GasN2 doivent s'informer mutuellement sur les questions et les affaires de l'entreprise avec la rigueur suffisante pour leur permettre d'agir et de décider. Les membres de l'entreprise, et en particulier les responsables, doivent garantir un échange d'informations rapide et fluide. Les connaissances et les informations doivent être transmises sans altération, rapidement et intégralement, dans le cadre de l'autorisation accordée, afin de favoriser la collaboration.

### **7.3 Prévention des Conflits d'Intérêts et de la Corruption**

#### **7.3.1 Conflits d'Intérêts**

Il est primordial que les membres et collaborateurs de l'entreprise n'entrent pas en conflit entre leurs intérêts privés et ceux de GasN2. Par conséquent, toutes les situations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts doivent être évitées.

#### **7.3.2 Activités Secondaires**

Tous les membres et collaborateurs de GasN2 doivent consacrer leur capacité de travail et réaliser les tâches qui leur sont confiées selon leurs meilleurs connaissances et compétences. Il est interdit d'exercer des activités secondaires qui nuisent à l'exécution de cette obligation. Les activités de bénévolat de la part des membres de l'entreprise sont soutenues et encouragées.

#### **7.3.3 Participations dans des Entreprises**

Tout membre de GasN2 qui travaille ou fournit des services à une entreprise ayant des relations commerciales avec GasN2 doit en informer l'entreprise par écrit, de sa propre initiative. Si un risque de conflit d'intérêts existe, ces participations doivent être suspendues.

#### **7.3.4 Lutte contre la Corruption**

Dans le but de développer une activité commerciale durable et réussie, nous croyons en la qualité et à la valeur de nos services par rapport à ceux de la concurrence. Nous soutenons les efforts pour éviter de fausser ou d'influencer la libre concurrence par la corruption et rejetons tout comportement corrompu qui pourrait nuire à GasN2.

Aucun membre de l'Entreprise ne peut tirer parti des contacts commerciaux de GasN2 à son propre bénéfice, à celui d'autrui ou pour nuire à l'Entreprise elle-même. Concrètement, cela signifie qu'aucun membre de l'Entreprise ne doit accorder ou accepter des avantages privés non autorisés dans les relations commerciales (par exemple, de l'argent, des biens matériels, des services) qui pourraient influencer une décision appropriée.

Pour éviter des conséquences légales pour GasN2, pour ses partenaires commerciaux, ainsi que pour le membre de l'Entreprise lui-même dès le départ, tous les membres de GasN2 doivent s'informer de leur propre initiative sur la réglementation interne avant de faire ou de recevoir des cadeaux et des invitations.

Pour plus de détails, consultez le document spécifique **QM-014 : Politique de Lutte contre la Corruption et le Pot-de-Vin**.

Tous les membres de GasN2 sont tenus de demander des conseils ou de l'aide lorsqu'il existe des indices ou des doutes légaux concernant l'existence de corruption ou de délits économiques. Les conseils ou l'aide peuvent être offerts par le supérieur hiérarchique ou par la direction de l'Entreprise. Toutefois, l'organe de référence est le Compliance Officer, auquel les membres ou collaborateurs de l'Entreprise doivent s'adresser en cas de doute sur la manière d'agir, ainsi que pour signaler tout fait pertinent ou toute amélioration. De plus, tous les membres et collaborateurs disposent d'un canal de communication interne ou d'un Canal Éthique (voir QM-008 : Système Interne d'Information) pour alerter sur la commission de présumées irrégularités.

### 7.3.5 Système Interne d'Information ou Canal Éthique

La communication entre les membres qui composent la structure organisationnelle de GasN2 est un aspect fondamental, non seulement pour assurer l'efficacité de l'activité commerciale elle-même, mais aussi pour prévenir les risques pénaux. C'est pourquoi GasN2 encouragera des canaux de communication fluides au sein de l'entreprise, ainsi qu'entre ses départements, évitant ainsi des silos organisationnels qui pourraient entraver l'échange efficace d'informations. De plus, GasN2 met à la disposition des travailleurs de l'entreprise tous les moyens nécessaires pour faciliter cette communication.

En outre, GasN2 a établi le Système Interne d'Information comme Canal Éthique, accessible à tous les membres et collaborateurs de l'Entreprise (**QM-008 : Système Interne d'Information**).

GasN2 s'engage à maintenir un Canal Éthique transparent qui permet à tout collaborateur de l'Entreprise d'exprimer toute préoccupation concernant le respect éthique dans son domaine de travail, et de communiquer, de manière confidentielle, voire anonyme, toute conduite irrégulière constitutive d'une violation du présent Code Éthique.

Le Canal Éthique de GasN2 consiste en une plateforme spécialement conçue, accessible via un lien sur le site web de l'entreprise : [www.gasn2.com](http://www.gasn2.com).

## 7.4 Traitement avec les Partenaires Commerciaux et Tiers

### 7.4.1 Concurrence Loyale

GasN2 s'engage à un traitement loyal avec ses partenaires commerciaux, ainsi qu'avec des tiers, et favorise une concurrence équitable en respectant la législation sur le droit de la concurrence.

Tous les membres de GasN2 sont tenus de respecter les règles du droit de la concurrence. Par exemple, cela signifie qu'aucun membre de l'Entreprise n'entretient de conversations avec des concurrents concernant les prix et les capacités. Les accords avec des partenaires commerciaux et des tiers concernant une renonciation à la concurrence, l'émission d'offres fictives lors des appels d'offres ou le partage de clients, de zones ou de programmes de production ne sont pas non plus autorisés. Il est également interdit de favoriser ou d'exclure des parties contractantes.

De plus, il est également attendu que ses partenaires commerciaux assument pleinement leur propre responsabilité d'assurer une concurrence loyale.

### 7.4.2 Dons et Sponsoring

Dans le cas de dons et de parrainages, c'est-à-dire de subventions volontaires, aucune contrepartie n'est attendue, et ceux-ci seront réalisés uniquement dans le cadre légal applicable et conformément aux dispositions internes en vigueur.

Les dons doivent être effectués de manière transparente. L'objectif, le destinataire du don et la confirmation de l'acceptation par le destinataire seront documentés et vérifiables. Aucun employé ne promouvra de dons pouvant nuire à la réputation de GasN2.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le document **QM-014 : Politique de Lutte contre la Corruption et le Pot-de-Vin**.

### 7.4.3 Sauvegarde des Intérêts

GasN2, en tant qu'entreprise et membre intégrant de la société, défend et promeut ses intérêts. Dans ses considérations, les souhaits et exigences des différents groupes d'intérêt sont pris en compte.

Les principes de liberté d'expression, du droit à l'information, de l'indépendance des médias et de la protection des droits fondamentaux des personnes sont respectés et suivis. Tous les membres de GasN2 veillent à ce que leur comportement et les opinions exprimées publiquement ne nuisent pas à la réputation de l'entreprise.

### 7.4.4 Responsabilité Fiscale de GasN2

GasN2 s'engage à assumer sa responsabilité sociale en respectant ses obligations fiscales conformément aux lois applicables et aux accords conclus avec les autorités, en maintenant une attitude transparente et collaborative envers celles-ci.

## 7.5 Traitement de l'Information

### 7.5.1 Protection des Données Personnelles et Sécurité de l'Information

La protection des données personnelles, des informations confidentielles et des secrets d'affaires est l'un des principes qui régissent les relations avec les membres (et anciens membres), ainsi que leurs familles, candidats, clients, fournisseurs et autres groupes de personnes.

Les données personnelles ne sont obtenues, traitées et utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire à des fins définies, claires et légitimes. Il est veillé à ce que l'utilisation des données personnelles soit transparente pour les personnes concernées, respectant leur droit d'accès à l'information et de rectification, ainsi que, le cas échéant, leur droit d'opposition au traitement, de blocage et de suppression.

Tous les membres de GasN2 sont tenus de respecter la réglementation en matière de protection des données personnelles, ainsi que les réglementations légales et internes sur la sécurité de l'information, et de protéger contre toute utilisation abusive les informations confidentielles, les secrets d'affaires et les données personnelles confiées à GasN2.

L'entreprise s'engage à garantir un niveau de sécurité adéquat dans le traitement de l'information. Des mesures de sécurité doivent être appliquées à tous les composants du traitement des données afin de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des données nécessitant une protection, et d'éviter toute utilisation interne ou externe non autorisée.

Pour plus d'informations concernant la protection des données, veuillez consulter le document **QM-006 : Protection des Données**.

### 7.5.2 Confidentialité

Tous les membres de GasN2 sont tenus de maintenir la confidentialité des secrets commerciaux et d'affaires qui leur ont été confiés dans le cadre de leur activité professionnelle ou dont ils ont eu connaissance d'une autre manière. La confidentialité doit être protégée concernant les travaux et les processus au sein de l'entreprise qui sont fondamentaux pour GasN2, ou pour ses partenaires commerciaux, et qui ne sont pas du domaine public.

À cet effet, tous les employés doivent adhérer à une politique de confidentialité reflétée dans le document **QM-012 : Politique de Confidentialité**.

### 7.5.3 Traitement des Informations Privilegiées

GasN2 veille à ce que les informations privilégiées ne soient accessibles qu'aux personnes autorisées. Aucun membre de GasN2 ne facilite l'accès à ces informations (ou indications) à des membres de sa famille ou à d'autres personnes.

### 7.5.4 Rapports

Tous les rapports, enregistrements et publications sont précis, ponctuels, compréhensibles, complets et véridiques.

L'entreprise présente chaque année ses comptes au registre du commerce correspondant, établis conformément aux normes comptables en vigueur.

## **7.6 Protection du Travail et Santé**

L'Entreprise assume sa responsabilité en matière de sécurité et de santé des membres de GasN2. La protection du travail et de la santé est garantie dans le cadre des dispositions nationales en vigueur. Grâce à des améliorations continues de l'environnement de travail et à différentes mesures de prévention et de protection de la santé, la santé, la productivité et la satisfaction au travail des membres de l'Entreprise sont maintenues et favorisées.

Tous les membres de GasN2 doivent contribuer à prendre soin de leur santé et respecter les prescriptions de protection du travail et de la santé.

## **7.7 Protection de l'Environnement**

L'engagement de GasN2 en faveur de la durabilité est actuellement au cœur de ses activités et de ses choix. L'entreprise est profondément convaincue que son travail doit viser à créer de la valeur partagée englobant les trois dimensions de la durabilité (environnementale, sociale et économique).

Pour réussir cela, les personnes sont considérées comme fondamentales. Par conséquent, tous les membres de GasN2 doivent utiliser les ressources naturelles de manière appropriée et économique, afin que leurs activités aient le moins d'impact possible sur l'environnement.

## **7.8 Protection et Utilisation Réglementaire de la Propriété de GasN2**

Tous les membres de l'Entreprise doivent utiliser la propriété de GasN2 uniquement à des fins professionnelles et doivent traiter la propriété de l'Entreprise de manière appropriée et soigneuse, en la protégeant contre les pertes.

GasN2 met à la disposition de ses membres les ressources nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle. À cet égard, tous les membres de l'Entreprise sont conscients de la nécessité de prendre soin et de protéger les ressources de GasN2, ainsi que de leur utilisation correcte. Par conséquent, tous les membres de GasN2 s'engagent à utiliser ces ressources de manière rationnelle. Cependant, lorsque ces ressources sont utilisées de manière inappropriée, cela peut nuire aux intérêts et à la bonne réputation de l'Entreprise.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le document **QM-014 : Politique d'Anticorruption et d'Anticorruption**.

## **7.9 Traitement du Code Éthique**

### **7.9.1 Responsabilité des Différents Départements de GasN2 pour son Application**

GasN2 veille à l'application du Code Éthique dans les différents départements en tenant compte des lois en vigueur. À cet égard, GasN2 encourage activement la distribution et la communication du Code Éthique et veille à son application efficace, par exemple, par le biais de formations.



Dans son application, GasN2 s'assure qu'aucun membre de l'Entreprise ne subisse de désagréments en raison du respect du Code Éthique et que des mesures appropriées soient prises en cas de non-respect. Pour évaluer les violations du Code Éthique, des réglementations légales et d'entreprise en vigueur sont disponibles.

De plus, GasN2 soutient et encourage tous ses partenaires commerciaux et fournisseurs à prendre en compte le Code Éthique dans leur politique d'entreprise, comme indiqué dans le **PG-011.02 : Inscription et Questionnaire de Fournisseur**.

### 7.9.2 Validité du Code Éthique

**Le QM-007 : Code Éthique** entrera en vigueur trente jours après son approbation par le Conseil d'Administration. Les modifications ultérieures pourront être effectuées par le biais du système en vigueur d'approbation des documents détaillé dans le **PG-001 : Gestion de la Documentation**, tant qu'il s'agit de modifications mineures de forme, de rédaction, d'erreurs, etc. Si des changements doivent être apportés qui affectent le contenu substantiel, la portée ou des questions plus profondes, ceux-ci devront être approuvés par le Conseil d'Administration.

### 7.9.3 Responsabilité de Conformité

Tous les membres de GasN2 doivent respecter les lois, prescriptions et normes internes obligatoires dans leur environnement de travail et doivent guider leur comportement selon les valeurs de GasN2 et le Code Éthique.

Tous les collaborateurs qui ne se comportent pas conformément aux normes doivent assumer les conséquences découlant des normes d'entreprise et des lois, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation de travail et des réclamations en dommages et intérêts, comme prévu dans le **QM-010 : Code Disciplinaire**.



**8 MODÈLES ET ENREGISTREMENTS**

DOCUMENT	CODE	LOCALISATION	RESPONSABLE	RETENUE
n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

**9 DOCUMENTATION ASSOCIÉE**

<b>CODE</b>	<b>DOCUMENT</b>
QM-006	Protection des Données
QM-008	Système Interne d'Information
QM-009	Protocole de Harcèlement
QM-010	Code Disciplinaire
QM-012	Politique de Confidentialité
QM-014	Politique de Lutte contre la Corruption et le Clientélisme
PG-001	Gestion de la Documentation
PG-004	Gestion des Ressources Humaines et Formation du Personnel
PG-011.02	Inscription et Questionnaire de Fournisseur